



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE
THIAIS

(Département du Val de Marne)

PROCES-VERBAL
DE LA
SEANCE OBLIGATOIRE PUBLIQUE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2013

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal
35
Présents à la
séance 27
L'an deux mil treize

L'an deux mil treize le 15 avril, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de THIAIS, régulièrement convoqués le 9 avril 2013, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC – MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER – GRINDEL - Mmes HAMADA-LARKEY – GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mme BARBIER - M. LE GAD – M. DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD – MAXIMILIEN - M. CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA – DELORME-VITRAC - RICHERT – SALHI - ARNOULT – M. TOLLERON

ABSENTS : Mme TEYTAUT (procuration à M. CAZAUBON) – M. BOUMOULA - Mme DEPLANCHE (procuration à M. TRAN) – Mme DUTEIL (procuration à Mme JOSSIC) - Mme BITAN - M. DURAND (excusé) - Mme PICQ – M. BOUTET

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. GRINDEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2013

Résultat du vote : À L'UNANIMITE

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

M. LE MAIRE avant de laisser la parole à M. CAZAUBON rappelle que ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires tenu le 28 mars 2013 et en dégage les grandes caractéristiques.

C'est un budget qui s'inscrit dans une longue continuité vertueuse, tant dans sa philosophie, dans sa structure, que dans ses équilibres. Il démontre que depuis déjà des années, nous suivons une trajectoire financière constante : un souci de respecter les équilibres ; de maintenir une pression fiscale basse et qui ne bougera pas cette année ; d'investir à un rythme soutenu ; d'avoir un budget d'équilibre – les dépenses de personnel représentent 42% du fonctionnement - et c'est là un signe de bonne gestion par rapport au ratio traditionnel de 50% ; des recettes de fonctionnement qui augmentent (41 millions), des dépenses de fonctionnement maîtrisées (37,2 millions) ce qui permet de dégager un autofinancement (3,7 millions) malgré le contexte peu propice de baisse des dotations de l'Etat ; enfin, des dépenses d'investissement conséquentes proches de 11 millions et qui représentent 21% du budget.

L'investissement significatif et ininterrompu, la pression fiscale inchangée - l'une des plus basses du département -, le non recours à l'emprunt s'inscrivent dans la constance et l'objectif atteint de maintenir les équilibres dans un contexte national contraint et difficile.

M. LE MAIRE invite M. CAZAUBON à exposer plus en détail les grandes lignes du budget 2013.

« Ainsi que nous en avons débattu lors de la séance consacrée aux orientations budgétaires pour 2013, je voudrais à nouveau signaler que le contexte financier dans lequel les collectivités territoriales inscrivent, cette année, leurs prévisions budgétaires, ne peut s'affranchir des annonces gouvernementales car celles-ci auront un fort impact sur leurs ressources.

Je veux rappeler, en effet, que l'Etat s'apprête à réduire ses concours financiers de 3 Md€ sur les 2 prochaines années. Il est à craindre que l'impact sur les budgets locaux sera considérable et freinera les capacités d'investissement des 3 niveaux de collectivités. Or, chacun sait que l'investissement public local représente près de 70% de la commande publique. Si nos capacités de financement se détériorent du fait d'une baisse de nos ressources, le ralentissement de la croissance, inhérent à la crise économique dans laquelle nous sommes plongés, risque d'accélérer la destruction des emplois dans notre pays. Il est donc important d'agir localement en jouant sur tous les leviers de nos compétences pour mettre en œuvre, dans notre commune, une politique locale dynamique qui sache garder ses entreprises, mieux encore, qui sache les attirer dans un cadre de vie agréable, bien aménagé duquel se dégage une atmosphère urbaine conviviale, riche et humaine.

Cela passe par des choix forts, engagés, centrés sur l'objectif d'investissement, lui-même articulé sur une politique de gestion économe mais performante car résolue à garantir un service public local de qualité stimulant les liens de solidarité.

Les éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires ont rappelé cette ambition et pourtant nous avons entendu, de la part de certaines voix de l'opposition à notre majorité, des critiques portant sur le fait que l'approche du débat serait trop comptable, tout en regrettant que ce débat ne soit livré sous la forme d'une collection de chiffres annonciateurs des budgets futurs. Mais enfin, mes chers collègues, si le débat d'orientation budgétaire devait s'appuyer sur le catalogue des 1800 lignes qui composent notre budget il manquerait son objet : celui d'être un moment essentiel où l'exécutif municipal présente de manière synthétique les voies et moyens qu'il entend prendre pour mener sa politique d'investissement et dans quelle proportion il entend faire porter cet effort sur la population actuelle ou sur les générations futures autrement dit quelles parts respectives il consacre à l'impôt et à l'emprunt. Nous vous avons présenté tous ces éléments substantiels, utiles au débat et suffisamment détaillés, mis en perspective de manière synthétique dans le respect des règles fixées par la loi conférant ainsi à notre débat d'orientation toute la régularité de la phase préalable au vote de ce soir.

Eh bien mes chers collègues, je le redis ici même : en dépit de la crainte que nous inspire l'avenir de la politique économique du gouvernement et eu égard à la prudence qui nous guide en cette époque, notre fiscalité restera stable et notre capacité d'autofinancement se maintiendra à un bon niveau ce qui nous évitera d'avoir recours à l'emprunt, cette année encore.

Avant d'en arriver là précisément, examinons dans le détail les ressources et les dépenses de fonctionnement.

Le budget global représente une masse de 51,9 M€. La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 41 M€.

Les recettes fiscales se montent à 27,3 M€. Le produit des 4 taxes locales représente une somme de 21,6M€ soit une croissance de +4,1%. Cette évolution positive enregistre l'application du coefficient de revalorisation de l'assiette égal à 1,018 pour 2013 mais aussi celle de l'augmentation inégale des bases des 4 taxes. La base de la taxe d'habitation enregistre une hausse de +3,06%, bien supérieure donc à l'incidence de la revalorisation, ce qui montre son bon comportement.

En revanche, la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties subit l'impact de la politique de restructuration urbaine des Grands Champs du fait de la démolition et de la reconstruction du bâti qui entraîne le rajeunissement des logements sociaux et conduit ainsi à majorer la part de ce patrimoine bénéficiant d'une exonération temporaire de la taxe.

Tel n'est pas le cas de la base relative à la cotisation foncière des entreprises qui évolue de +5,75% par rapport à 2012, ni celui du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui évolue de +3,6% en se situant à hauteur de 2,6M€. Ces deux constats traduisent la bonne santé de nos entreprises en dépit de la crise. Il convient de se réjouir de cette situation car elle est le résultat de la combinaison d'une politique fiscale attractive, juste et d'une politique d'aménagement protectrice du capital économique grâce à notre plan local d'urbanisme garant d'un cadre de vie agréable pour les entreprises et les ménages.

En raison du bon comportement de notre matière imposable et du bon rendement fiscal qui en découle et conformément aux orientations budgétaires discutées, le présent projet de budget prévoit de ne pas augmenter les taux communaux des 4 taxes locales. Je veux ici souligner que nous souhaitons poursuivre notre politique de faible pression fiscale, politique bien installée depuis plusieurs décennies qui se traduit par un coefficient de mobilisation fiscale inférieur de 4 points à la moyenne nationale puisque notre taux de mobilisation est de 84% contre 88,60% au niveau national pour les communes de même importance démographique que la nôtre.

Les ressources fiscales comprennent également différents produits collectés par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales. Tout d'abord, le produit de la taxe sur les surfaces commerciales qui représente une somme de 1,3M€ soit une augmentation de +34,5% par rapport à l'année dernière. Cette augmentation enregistre la croissance des surfaces de vente sur notre territoire. Le produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux représente un menu produit de 31 728€ mais en forte croissance de + 16,3% par rapport à 2012. La taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur l'électricité se montent cumulativement à 576 000€ soit une quasi stabilité par rapport à l'année dernière. S'ajoutent à cela deux petits produits collectés au titre du versement transport et de la taxe sur la publicité extérieure : leur produit est égal à 21 600€ il est stable par rapport à 2012.

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation et à la publicité foncière reste stable à hauteur de 1,2M€ ; sa prévision prudente tient compte du ralentissement des transactions immobilières dans le contexte actuel.

En complément de ces ressources, le budget est alimenté par les dotations et compensations versées par l'Etat. Il y a tout d'abord la dotation globale de fonctionnement d'un montant de 7,3M€ contre 7,4M€ en 2012 soit une réduction de -1,7% traduisant le désengagement progressif de l'Etat et sa volonté de redéfinir le pacte de stabilité entre lui et les collectivités territoriales. La dotation de solidarité urbaine se maintiendra à hauteur de 134 698€. La dotation au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation restent ensemble voisines de celle de 2012 à hauteur de 4000€.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est collecté à quasiment à hauteur de la somme assurant l'équilibre de la dépense couvrant le conditionnement, l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets ménagers. Le produit à collecter se monte à 2,2M€ soit une somme inférieure de -5,8% par rapport à 2012.

Les compensations versées par l'Etat au titre des dégrèvements et exonérations prévues par la loi au profit des ménages, de certaines entreprises ou en raison de la nature des sols ressort à hauteur de 510 863€ contre 562 306€ soit une moindre compensation de -9%.

Enfin, les ressources de fonctionnement sont alimentées par le produit des services à hauteur 5,7M€ contre 5,6M€ en 2012 soit une augmentation de +2,3%.

Ces ressources de fonctionnement se montent ainsi à 41M€ pour couvrir les dépenses de fonctionnement en assurant l'équilibre de la section.

Les dépenses prévues au titre des charges courantes ventilées se montent à 30,8M€ contre 30,9M€ en 2012 soit une réduction de -0,4%. Dans ce total, la masse salariale égale à 15,4M€ représente 42% des dépenses réelles de fonctionnement contre 41,25% en 2012 qui reste sensiblement dans la même proportion compte tenu de divers facteurs pouvant en affecter le montant tels que l'avancement dans le grade, l'octroi de temps partiels ou la mobilité des agents.

Les charges à caractère général se montent à 12,6M€. Elles couvrent les dépenses de fonctionnement des services et comprennent les différentes actions dans tous les secteurs de la ville : comme par exemple la programmation culturelle annuelle, les festivals, les échanges dans le cadre du jumelage, les activités proposées par la structure jeunes retraités, le soutien aux projets pédagogiques et l'organisation de classes de découverte. Cette enveloppe est également dédiée à l'entretien des équipements communaux notamment des écoles et gymnases.

Les crédits de soutien aux associations représentent une somme de 1,8M€ contre 1,6M€ en 2012 soit une augmentation de +10,1%. Cette forte augmentation reflète le soutien annuel exceptionnel de la commune à certaines activités ou projets associatifs. Je vous renvoie à la liste des associations susceptibles de recevoir une subvention. La participation de la commune au fonctionnement des services de secours et d'incendie se monte à 463 207€ contre 450 000€ en 2012, soit une augmentation de +2,9%. La subvention au Centre Communal d'Action Sociale représente une somme de 453 343€ contre 445 434€ en 2012 soit une augmentation de +1,8%.

Au titre des charges financières la section de fonctionnement enregistre une provision de 2,6M€ contre 2,1M€ l'année dernière soit une progression de +21,9%. Cette évolution est le résultat de la montée en puissance du financement du contrat de délégation de service public signé avec notre partenaire pour la réalisation du plan lumière. Elle est aussi la conséquence de l'évolution dans la structure de la dette de la hausse de certains index sous-jacents de contrats de prêts. En tout état de cause, l'annuité pour 2013 se monte à 5,3M€ ; elle représente 12,9% des recettes réelles de fonctionnement.

Enfin, il convient de signaler que le budget est ponctionné de manière importante par deux prélèvements opérés par l'Etat pour alimenter la politique de péréquation. L'un des prélèvements égal à 260 000€ alimente le fonds national des ressources intercommunales et communales créé en 2012. Il bénéficie aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propres et aux communes qui répondent à certains critères physiques et financiers. Le seconde prélèvement de 3,6M€ est effectué par l'Etat pour alimenter le fonds national de garantie individuelle de ressource qui bénéficie aux communes pour lesquelles la réforme de la taxe professionnelle s'est soldée par une perte de ressources. Comme je vous l'ai annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, il est prélevé sur les ressources des communes pour lesquelles la réforme de la taxe professionnelle s'est traduite par une augmentation des ressources. Notre commune fait partie de celles-ci.

Le rapprochement des recettes et dépenses de fonctionnement laisse apparaître un solde excédentaire qui forme l'épargne brute à hauteur de 3,7M€ contre 3,3M€ en 2012 soit en augmentation de +15,6% à raison de 1,2M€ au titre des provisions pour amortissement et 2,6M€ au titre du virement à la section de d'investissement.

La section d'investissement présentée en équilibre ressort à hauteur de 10,9M€.

Outre l'épargne brute de 3,7M€ que je viens de signaler, les recettes d'investissement sont alimentées par le produit des cessions qui se monte à 4,8M€ et qui correspond à la vente de 2 terrains communaux, celui occupé par les ateliers municipaux qui seront reconstitués rue Louis Duperrey et le terrain d'assiette de l'ancienne école Buffon démolie dans le cadre de l'opération de rénovation des Grands - Champs.

Le produit de la taxe d'aménagement prélevée sur les autorisations de construire se monte à 135 000€ soit le même montant qu'en 2012, car il procède d'une évaluation prudente en raison du ralentissement constaté dans la délivrance des autorisations au titre de l'urbanisme.

La somme à recevoir au titre du remboursement par l'Etat des dépenses de TVA acquittées sur les travaux d'investissements réalisés en 2011 accuse une importante évolution de +65,9% qui reflète la réalisation des grands projets publics qui ont été menés dans l'opération des Grands - Champs et ailleurs sur d'autres équipements publics de la commune. Nous bénéficions ainsi cette année de cette importante enveloppe qui alimente la section d'investissement à hauteur de 2M€ contre 1,2M€ l'année dernière.

Les amendes de polices se stabilisent à hauteur de 35 000€, il s'agit là, comme tous les ans, d'une menue recette.

Une subvention de 173 964€ est attendue de la part de l'Etat pour le financement de la mise en valeur de l'église au titre des monuments historiques protégés.

Cette année encore, pour la 2^{ème} fois consécutive, nous n'aurons pas recours à un financement externe pour soutenir notre programme d'investissement. Comme annoncé lors du débat préalable sur les orientations budgétaires, la ville ne souhaite pas recourir à l'emprunt en 2013.

Ainsi, ces ressources d'investissement collectées à hauteur de 10,9M€ vont permettre la couverture des dépenses d'investissement à réaliser au titre de 2013. Parmi celles-ci, je signalerai le remboursement de la part du capital de l'encours de dette qui se monte à 3,4M€ contre 3,1M€ l'année dernière, soit une augmentation de +9,6% qui traduit le dynamisme de notre politique de grands travaux ; et d'y ajouter l'incidence de la part capital du contrat de délégation de service public pour la mise en œuvre du plan lumière qui se monte à 698 160€ contre 280 000€ en 2012.

L'enveloppe dédiée à la réalisation des travaux d'investissement et des grands projets ressort à hauteur de 6,9M€. Parmi les dépenses couvertes par cette enveloppe de crédits je citerai les plus significatives : la réalisation d'un columbarium dans le cimetière communal, la réfection de l'étanchéité du groupe scolaire Charles Péguy, la création d'un café théâtre avenue de Versailles, la poursuite de la rénovation de l'église, l'installation d'un gazon artificiel au stade Mimoun, la part annuelle des investissements relatifs au plan lumière, les travaux d'infrastructure qui prévoient la remise en état de la voirie avec l'installation d'un feu tricolore au carrefour des rues Guy Moquet et Pierre-Léon Jacques, des travaux de réfection concernant la rue Regnault-Leroy, la pose de ralentisseur dans la rue de la Saussaie et les premiers crédits assurant les dépenses relatives à l'incorporation dans le domaine public des rues du quartier des Grands Champs. Seront également couvertes les dépenses relatives à l'acquisition et d'adaptation des bâtiments industriels rue Louis Duperrey où seront réinstallés les ateliers municipaux ainsi que divers travaux d'aménagement, de réfection ou de mise aux normes dans les différents groupes scolaires.

Je n'oublie pas de mentionner notre politique de soutien à l'investissement en matière de logement locatifs sociaux. Elle se maintiendra sous la forme de la garantie d'emprunt accordée aux bailleurs sociaux qui nous solliciteront au profit de leurs résidences situées sur le territoire communal.

Voilà mes chers collègues ce que contient le projet de budget pour 2013. Les 52M€ qu'il représente vont permettre la poursuite des investissements à un niveau soutenu sans qu'il en résulte une lourde pression fiscale puisque le poids de nos impôts communaux reste nettement inférieur à la moyenne nationale. Il n'alourdira pas non plus l'endettement de la ville qui se propose de faire en 2013 une pause en matière d'emprunt comme elle l'avait fait en 2012. Cette politique budgétaire est une ligne de force de notre gestion municipale : elle ne varie pas depuis plusieurs décennies ; elle agit comme un marqueur dans l'esprit de nos concitoyens qui ont scellé avec nous un pacte de confiance sur une certaine vision équilibrée et aussi équitable du partage de l'effort d'investissement entre les résidents actuels et les générations futures dans notre ville.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-2 du code général des collectivités territoriales il convient de voter chapitre par chapitre les crédits inscrits au projet de budget que je viens de vous présenter, ainsi que, le moment venu, par votes individuels successifs chacune des subventions aux associations, à moins que l'assemblée en décide autrement de manière consensuelle en se

prononçant globalement sur l'enveloppe des subventions en citant toutefois celles pour lesquelles un vote négatif ou neutre sera exprimé.

Nous pouvons désormais en délibérer. »

M. LE MAIRE salue l'exhaustivité de la présentation minutieuse et argumentée de M. CAZAUBON et met en lumière quelques éléments révélateurs.

Ce cadrage correspond à l'effort prolongé consenti par la Ville depuis des années et qui produit ses effets aujourd'hui par delà les crises.

En effet, cette gestion rigoureuse a pour principale vertu d'avoir été et d'être linéaire, précautionneuse malgré la baisse des dotations de l'extérieur, voire la disparition de certains moyens. Nous sommes prêts à faire face à nos obligations, aptes à poursuivre les investissements soutenus tout en préservant une pression fiscale basse (le taux communal de la taxe d'habitation n'a augmenté que de 4,8% depuis 30 ans à la différence des villes voisines qui elles affichent plus de 50 à 60% d'accroissement).

Ainsi, après avoir mené l'opération ANRU de requalification de tout un quartier (coût de 30 millions d'euros supporté par la Ville) et construit entre autres un ensemble scolaire, la Ville poursuit cette année les investissements dédiés à la réfection des voiries, à la rénovation de l'Eglise, à la construction d'un columbarium, à la programmation des travaux du théâtre et à la mise en place d'un café-théâtre qui assurera une continuité de l'offre culturelle durant les travaux du théâtre René Panhard.

Sans oublier le secteur scolaire et sportif avec les travaux dans les écoles, au gymnase d'Oriola, la création d'un second terrain de football en gazon synthétique, la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Baudequin...

Enfin, ce budget solide et équilibré prend en compte le monde associatif, le montant des subventions étant porté de 1,6 millions en 2012 à plus de 1,8 millions en 2013.

Mme ARNOULT constate qu'au détail et dans un contexte de crise, les subventions allouées à certaines associations à but social n'augmentent que de 1,7 %, soit en dessous de l'inflation, tandis que d'autres bénéficient d'une hausse non négligeable, plus 160% par exemple pour le CAJT - Ludothèque.

M. LE MAIRE souligne qu'à juste titre, la Ville a soutenu substantiellement le CAJT Ludothèque en sa qualité d'association à but social. Il rappelle que la ludothèque, créée au cœur du quartier des Grands - Champs a failli disparaître, ce qu'il a toujours refusé.

Au contraire, il a vivement souhaité la pérennité de la structure et sa reprise par un organisme solide, le CAJT. Grâce notamment au recrutement complémentaire de bibliothécaires, cette association est ouverte plus largement aux enfants et assure pleinement son rôle social.

M. TOLLERON formule quelques remarques et soulève quelques interrogations.

- S'agissant de la réforme du temps scolaire et son coût pour la Ville, 400 000 euros, soit + 4% par rapport à une seule des taxes pour reprendre les termes de M. LE MAIRE, il dégage lui une autre analyse. En effet, ces 400 000 euros représentent moins de 1% des recettes réelles de fonctionnement, tandis que ces dernières augmentent de plus de 2,6 %. Cette réforme est donc à mettre en phasage avec notre réalité économique : une partie des recettes de fonctionnement pourra ainsi être mise l'année prochaine au service des élèves.

- Il relève, certes, que les dépenses de personnel sont maîtrisées, mais il constate concomitamment des faiblesses dans les services rendus notamment la fermeture au public au fil des années de plusieurs services dans la semaine par demi-journée, - ce qui n'était pas le cas auparavant. Maîtriser les dépenses de personnel engendrerait-il moins de services aux citoyens ?

- Sur la partie dépenses/investissements/équipements, il constate une diminution de moitié en deux ans (12 millions en 2011, 8 millions en 2012 et 6 millions en 2013). En parallèle, certains services passent de 620 000 en 2011, puis 400 000 en 2012 et 3 230 000 en 2013.

- Enfin, l'an passé, il était intervenu sur un emprunt toxique au sujet duquel M. LE MAIRE devait faire un retour sur la négociation et désirerait connaître aujourd'hui l'état d'avancement de ce dossier.

S'agissant des points soulevés par M. TOLLERON,

- sur l'aménagement des rythmes scolaires, M. LE MAIRE rappelle que la volonté de report était quasi-unanime à l'exception d'un de nos collègues. Nous avons considéré en effet que les conditions de cette réforme – la précipitation, les difficultés auxquelles étaient confrontés les parents,

les enfants, les services de la ville, les enseignants et les enjeux financiers (414 000 soit 150 euros multiplié par 2 760 élèves) nécessitaient de différer à Thiais son application à 2014.

La référence au coût de cette réforme comparée à une augmentation de 4,6 % de la taxe d'habitation n'est qu'un ordre de grandeur, une représentation qui ne signifie en rien l'augmentation effective de la taxe d'habitation, comme il a pu l'assurer lors de la réunion des parents d'élèves.

En revanche, le budget devra absorber cette nouvelle dépense et grâce à la progression des produits, grâce au fruit d'une bonne gestion, du bon rendement des taxes, la Ville pourra supporter le coût sans en faire peser la charge sur les Thiaisais.

M. TOLLERON maintient que cette dépense représente un tiers de l'augmentation des recettes de fonctionnement annuelles de la Ville.

M. LE MAIRE justifie son exemple qui illustre le mieux l'effort collectif de la Ville pour mettre en place une réforme d'aménagement des rythmes scolaires qui pour l'instant ne fait pas l'unanimité. Une concertation a été lancée auprès de tous les parents d'élèves et des urnes sont mises à disposition en mairie et dans la mairie annexe à Grignon. Les réponses, également acheminées par courrier seront ensuite analysées et nourriront les débats qui seront organisés sereinement.

- S'agissant de la remarque relative à la maîtrise des dépenses de personnel – et il la reçoit comme un compliment – il se félicite d'avoir à la fois augmenté les services et maintenu un nombre adéquat d'agents. 42% de dépenses de personnel pour la partie de fonctionnement, c'est un signe fort de bonne gestion à la différence de certaines villes « plombées » par les charges de personnel et qui ne peuvent plus rien initier.

M. TOLLERON note la justesse du raisonnement à la condition que les services restent à niveau stable, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, comme l'état civil ou le service des sports qui ferment une demi-journée.

M. LE MAIRE cite l'exemple de villes dont les services ferment une journée entière et justifie la neutralisation de certains créneaux horaires dans l'intérêt même du public. En effet, un travail d'instruction des dossiers n'est pas compatible avec la réception directe du public et la fermeture temporaire ne signifie ni l'incapacité, ni la carence à une bonne gestion, ni l'absence des agents !

M. TOLLERON rappelle qu'il y a trois ans, il fallait patienter à Thiais trois fois plus que dans les communes voisines pour obtenir un passeport.

M. LE MAIRE s'élève contre cet exemple peu heureux. En effet, les services de l'Etat ont imposé à certaines collectivités un système d'enregistrement de demande de passeports et aujourd'hui, quiconque peut demander un passeport auprès des services d'une ville sans pour autant y être résident. Ainsi, la Ville de Thiais a été confrontée comme d'autres collectivités désignées comme « guichet universel » aux difficultés de traiter à la fois les dossiers des Thiaisais mais aussi ceux des personnes extérieures.

- S'agissant des investissements, on ne peut que se satisfaire du rythme très soutenu et encore plus singulièrement ces dernières années. Pour le plan ANRU, il a fallu dans un temps très court, 3- 4 ans investir à hauteur de 30 millions d'euros (pour mémoire, le budget de fonctionnement est de 41 millions d'euros), soit une mobilisation considérable pour modifier et embellir ce quartier des grands Champs. L'école Romain Gary, dont nul ne conteste l'esthétisme architectural, ses lignes, sa clarté, son fonctionnement, représente à elle seule un coût de 12 millions d'euros hors taxes qui n'a pu être lissé sur plusieurs années. Pourtant, malgré la situation économique nationale, les investissements perdurent encore cette année.

- Enfin, s'agissant de l'emprunt toxique (4,3 millions), on a, à l'instar du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis engagé un contentieux contre Dexia. Nous espérons que la juridiction donnera raison à la Ville comme elle l'a jugé en première instance pour le Conseil Général 93.

M. TRAN intervient comme suit :

« Chers Collègues,

A Thiais, depuis toujours, nous avons fait le choix de mettre au vote notre budget à ce moment de l'année et non en décembre comme d'autres villes.

L'intérêt essentiel de ce choix est de pouvoir disposer de l'ensemble des informations, de l'ensemble des renseignements les plus précis tant dans les recettes que dans l'exécution du budget précédent. Et même si cela peut quelquefois nous mettre en difficulté dans l'application du budget

notamment en début d'année, effectivement, cela permet de présenter un budget le plus sincère possible et de comprendre de manière constructive les choix qui sont proposés.

Or que nous manque t - il comme informations pour bien comprendre vos choix M. LE MAIRE, - et je dis bien comprendre vos choix et non critiquer vos choix - ?

Nous sommes le 15 avril et il impossible que vous ne connaissiez pas notre situation de 2012 sur nos investissements au 31 décembre et sur le fonctionnement au 31 janvier.

Les services sont d'ailleurs dans l'obligation de faire un arrêté de compte de ces deux sections à ces dates.

Alors pourquoi ne pas nous communiquer une note succincte sur le sujet qui nous permettrait, notamment sur le fonctionnement, de pouvoir comparer les propositions du budget 2013 que vous nous faites ce soir non pas avec les propositions de 2012 mais avec les dépenses réelles de 2012 ?

C'est d'ailleurs de cette façon que vous préparez votre budget.

Sur les investissements, cela nous permettrait sans attendre le compte administratif de connaître les reports.

Ainsi, nous souhaiterions connaître le coût de la rénovation de l'Eglise et de façon plus générale le coût de fonctionnement des équipements, les incidences sur notre budget et les budgets à venir, le coût prévisionnel des travaux.

Encore une fois, je ne doute pas que vous connaissiez tous ces renseignements. Alors pourquoi ne pas nous les transmettre alors que vous travaillez dessus ?

Je pense d'ailleurs que chaque conseiller municipal trouverait un intérêt à obtenir toutes ces informations.

Et sans l'ensemble de ces dernières, il nous est impossible de vérifier la sincérité des chiffres proposés et donc de pouvoir échanger en toute sérénité sur le budget puisque nous ne sommes pas tous ici au même niveau d'information.

Autre exemple, nous aimerions savoir où nous en sommes sur le PPP et où nous en serons les années suivantes. Nous sommes passés de 115 000 euros à 470 000 pour atteindre 1,1 million d'investissement en 2013 dédié au PPP.

Concernant l'ANRU, il n'y a plus de crédits affectés, ce qui correspond à vos propos lors du dernier conseil au terme duquel vous avez annoncé que le dossier était clos. Or nous savons tous que la Ville doit encore réaliser des travaux de création de voirie. Cela signifie donc que les investissements liés à l'ANRU ne sont pas finis. Ces travaux de création de nouvelles voiries sont-ils prévus sur l'exercice 2013 ? (« Naturellement » réplique M. LE MAIRE et « j'ai précisé seulement lors du dernier conseil municipal que l'on n'évoquait pas le principe de prospective sur l'ANRU quand l'opération est en voie de s'achever »).

S'agissant toujours des investissements, nous souhaiterions également avoir des informations plus détaillées sur les grandes masses proposées. En effet, nous avons eu toute une liste d'informations sur les travaux qui vont être réalisés, - nous en sommes très heureux et les utilisateurs de ces équipements en seront également très heureux - .

Cependant, nous aurions eu intérêt à avoir ce soir des informations précises sur le montant de ces travaux individualisés et non pas une simple enveloppe générale. Il serait aussi intéressant de connaître le contenu des 3 235 500 € que vous appelez « autres services ». L'an passé, cette ligne était à 421 000 €.

Tout cela ne s'entend pas comme une critique, mais comme une simple demande d'information.

Concernant les recettes d'investissement, nous souhaiterions connaître quels sont les terrains qui vont être vendus – terrains liés au déménagement d'une partie des services techniques, à qui ils vont être vendus, le montant et sur quelle base, sur quelle ligne (2 lignes présentées dans le budget: p. 3 : 4,825 millions d'achat de terrain ; alors que p. 4 : 1,825 millions ?). La différence, les 3 millions correspondent-ils à ce que vous avez inscrit en services urbains ? Sur cette même ligne, l'an passé, nous étions à 70 000 euros.

De plus, sur quelle base les recettes de subvention ont-elles été calculées ?

Vous le voyez, nombreuses sont les informations qui nous manquent et qui ne nous permettent pas d'apprécier la sincérité des chiffres proposés dans ce budget.

Je n'affirme pas bien entendu que les chiffres proposés ne soient pas sincères. Mais par manque de partage des informations, nous ne pouvons pas dire le contraire.

Enfin, et c'est probablement le plus important, vous nous dites à tour de bras que l'effort de la Ville sur sa politique d'investissement est maintenu. Or que constatons-nous ?

Les dépenses d'équipement sont en forte baisse, ce qui malheureusement ne va pas nous permettre d'entretenir notre patrimoine dont nous constatons tous qu'il se détériore à vue d'œil : voirie, bâtiments communaux, équipements sportifs, scolaires ou culturels. Cela représente 2 millions de moins en dépenses d'équipement par rapport à l'année précédente.

Quand on sait que les crédits déjà inscrits les années précédentes ne permettaient déjà pas d'entretenir correctement nos équipements, on ne peut qu'être inquiet par ce choix de baisser de 2 millions ces dépenses d'équipement. »

M. LE MAIRE reprend les développements de M. TRAN les qualifiant de spécieux.

« Vous dites que contrairement aux autres communes, on ne vote pas le budget en décembre. Fort heureusement ! Vous maniez la dialectique. Vous êtes d'accord, vous avancez une critique, vous la corrigez, puis vous la modifiez pour au final insuffler un brouillard sur les choses.

Les communes qui font le choix de décembre sont insusceptibles de voter un budget sincère. En effet, on ne connaît pas à cette date les dotations de l'Etat, ces dernières étant chaque année transmises aux collectivités in extremis en mars.

Ce n'est qu'à partir de la connaissance de ces états que l'on peut raisonnablement élaborer un budget précis et sincère. C'est pour cette raison que j'ai toujours tenu au vote en mars du budget ou en avril cette année conformément aux dispositions de la loi de Finances.

Vous dites que vous n'avez pas les renseignements liés à la gestion. Le compte de gestion a été acheminé en mairie il y a quelques jours et c'est lui qui atteste de la sincérité des comptes, de leur réalité et comme d'habitude, le compte de gestion sera examiné lors du prochain conseil municipal de juin avec le budget supplémentaire.

Vous nous interrogez sur le coût des investissements. Or vous les connaissez, ces coûts, évoqués à maintes reprises lors des derniers conseils municipaux et retracés dans les comptes-rendus.

Vous dénoncez la baisse du rythme d'investissement alors que 1,9 millions sont dédiés à l'Eglise. Est ce à dire que vous excluez le bâtiment communal qu'est l'Eglise pour nourrir une présentation fallacieuse des données ?

Outre le montant des travaux de l'Eglise, nous sommes avertis du coût prévisionnel du terrain de football synthétique puisque l'an dernier, nous avons dépensé près de 660 000 € pour une opération quasi-similaire et l'on présumera que l'on se rapprochera de ce chiffre cette année. Les ordres de grandeur sont ainsi déjà connus.

Pour le reste, on a provisionné des crédits et mené des études afin que certains équipements soient réalisés cette année et sans disposer bien évidemment des montants définitifs connus après le lancement des marchés publics. D'ailleurs, vous nous reprocheriez de donner un chiffre exact qui serait ensuite démenti. Ainsi :

- Pour le café théâtre, le bâtiment abrite aujourd'hui les services des fêtes qui ont vocation à déménager dans un objectif de mutualisation avec d'autres services sur le terrain situé Louis Duperrey acquis pour un montant de 1 950 000 euros. Ce hangar dit « Ponthieu » va devenir le café-théâtre de la Ville et je vous rassure, le coût n'est pas de 2 millions d'euros puisque le bâtiment existe. Les travaux consistent en la mise en conformité, les accès ERP, les aménagements intérieurs, de la scène, du bar, des projecteurs, des coursives.

- Pour le théâtre Panhard, le programmiste choisi travaille sur l'inventaire et la proposition prévisionnelle de rénovation sera chiffrée avant le lancement d'un appel d'offres.

- Pour la vente des bâtiments municipaux 4 rue des Orvilliers : la Ville va céder le terrain construit au prix des domaines, soit 725 000 euros.

- S'agissant des voiries, bien évidemment, la réfection va se poursuivre cette année et les rues Jupillat, Regnault Leroy, Paul Vaillant Couturier, Baudemons seront traitées.

Nous aurons aussi à intégrer conformément à la convention ANRU dans le domaine public communal les voiries des Grands - Champs qui relevaient auparavant du bailleur privé : trottoirs, éclairage.... Progressivement ces voiries, leur assainissement sont remises à niveau et on veillera attentivement à la bonne coordination des chantiers afin d'éviter que les engins présents actuellement sur les sites n'endommagent les voiries nouvelles.

Lors du précédent conseil municipal, vous vouliez avoir une prospective sur les dossiers que sont le PPP et l'ANRU et je maintiens, qu'après 4 - 5 ans, la prospective est désormais dernière nous. Pour les Grands Champs, seule manque l'installation de la supérette effective courant l'été et la finalisation des derniers bâtiments. Pour le PPP, on est quasiment plus que dans le domaine de la gestion contractuelle, seuls 15% de candélabres restant encore à remplacer.

Par conséquent, j'affirme que c'est un bon budget, sincère et comme les rythmes scolaires, on ne peut débattre au détail qu'une fois les éléments certains connus. »

M. TRAN se dit heureux d'avoir les réponses aux questions qu'il a posées il y a un peu plus de quinze jours et formule deux remarques.

De mémoire, le budget est préparé avant que le compte de gestion n'arrive et les services financiers travaillent eux en amont sur les réalisés. Par conséquent, il aurait été intéressant sous forme de note comme cela se fait dans d'autres villes d'avoir ces éléments que LE MAIRE détient depuis le 31 décembre pour le fonctionnement et depuis le 31 janvier pour les investissements.

M. LE MAIRE assure que les réalisés peuvent être communiqués à condition de les demander soit avant la séance, soit en Commission des Finances par les élus membres. Il remarque d'ailleurs que Mme TOULZA n'a posé aucune question en Commission.

Il note et se félicite de la rigueur et de la sincérité de l'approche budgétaire et nul doute que cette gestion est dans l'épure des bons équilibres et ce depuis longtemps. D'ailleurs, M. TRAN était un des premiers à défendre cette méthode et les Thiaisien(ne)s seront peut-être surpris que sa volte-face conduise ce dernier à brûler aujourd'hui ce qu'il a jadis adoré, ce qui n'est pas rassurant pour l'avenir.

M. TRAN signale qu'à l'époque, effectivement, il disposait d'éléments qu'il n'a plus aujourd'hui. Il réaffirme de plus très clairement que le vote du budget en mars - avril est un choix judicieux. Il remet en cause non la méthode, mais le mode de fonctionnement, la transparence et aspire à la communication du maximum d'informations.

Il se demande si les travaux de l'Eglise - les 1,9 millions - seront répartis sur plusieurs exercices et relève que M. LE MAIRE se tourne vers son ancien Directeur Général des Services pour conforter sa réponse.

M. LE MAIRE dénonce cette remarque peu élégante et tient à apporter la précision suivante : « le Directeur Général des Services, Monsieur FABRE, a fait valoir ses droits à la retraite. Il a souhaité et j'ai souhaité qu'il puisse « expédier les affaires courantes » puis transmettre ses dossiers – et ils sont nombreux - Alain FABRE ayant été Secrétaire Général pendant 30 ans. Bien entendu, tout cela se fait bénévolement ».

Il ajoute en s'adressant à M. TRAN que si certains se servent de la Ville pour leurs intérêts, M. FABRE, lui, sert la Ville bénévolement. La moindre des élégances, c'est de lui rendre hommage, plutôt que d'avoir ce propos sarcastique.

M. TRAN reformule sa question sur les travaux de l'Eglise. Il constate que M. LE MAIRE a annoncé 600 000 euros pour le terrain de foot tandis que sur les fiches est inscrit 1,3 millions pour les équipements sportifs dont la réhabilitation complète du gymnase d'Oriola et de la toiture du gymnase Péguy.

D'autre part, il est inscrit 500 000 euros en voirie – infrastructures, somme modeste au regard des travaux indiqués précédemment sur les Grands - Champs.

M. LE MAIRE ne fait que rappeler que les 1,9 millions de l'Eglise sont répartis en deux exercices (1,3 millions pour cette année) ; pour le secteur sportif, les montants indiqués sont ceux que M. TRAN connaît déjà, ainsi d'ailleurs que pour la voirie.

Encore une fois, ce budget est sincère et chaque annonce faite correspond à une opération qui sera en toute certitude réalisée. Ce serait une présentation erronée que de faire croire que la majorité municipale consacre un montant modeste au patrimoine, alors qu'au contraire, les investissements sont plus importants cette année.

M. LE MAIRE invite à voter dans son ensemble le budget, soit de le voter chapitre par chapitre.

M. CAZAUBON propose d'approuver ce budget par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	7 372 542,06 €	652 837,53 €
921	Sécurité et salubrité publiques	897 282,00 €	20 000,00 €
922	Enseignement formation	6 626 357,77 €	877 000,00 €
923	Culture	1 628 816,00 €	169 000,00 €
924	Sport et jeunesse	4 920 758,35 €	340 000,00 €
925	Interventions sociales et santé	900 992,35 €	17 600,00 €
926	Famille	2 381 552,00 €	1 218 000,00 €
927	Logement	105 011,00 €	
928	Aménagement et services urbains	5 924 445,00 €	2 370 017,00 €
929	Action économique	4 300,00 €	61 174,00 €
931	Dettes et autres opérations financières	2 651 160,00€	
932	Dotations et participations non affectées	260 000,00€	7 918 544,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	3 608 281,00 €	27 371 321,00 €
934	Transfert entre sections	1 189 732,00 €	18904 ,00 €
939	Virement à la section d'investissement	2 563 168,00 €	
Total		41 034 397,53 €	41 034 397,53 €

Section d'investissement		Dépenses	Recettes
900	Services généraux des administrations	422 577,00 €	
901	Sécurité et salubrité publiques	87 970,00 €	
902	Enseignement formation	801 260,00 €	
903	Culture	28 451,00 €	173 964,00€
904	Sport et jeunesse	1 370 951,00 €	
905	Interventions sociales et santé	7 610,00 €	
906	Famille	90 806,00 €	
907	Logement		
908	Aménagement et services urbains	4 057 532,00 €	3 000 000,00 €
909	Action économique		
911	Dettes et autres opérations financières	4 083 545,00 €	
912	Dotations et participations non affectées		2 082 742,00 €
913	Impôts et taxes non affectées		135 000,00 €
914	Transfert entre sections	18 904,00 €	1 189 732,00 €
919	Virement de la section de fonctionnem.		2 563 168,00 €
95	Produit des cessions d'immobilisations		1 825 000,00 €
Total		10 969 606,00 €	10 969 606,00 €

A LA MAJORITE

Par 24 voix POUR : M. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mmes HAMADA-LARKEY - GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mme BARBIER - M. LE GAD -

Par 6 voix CONTRE : Mme TOULZA - MM. TRAN – MAXIMILIEN – Mmes DEPLANCHE – ARNOULT – M. TOLLERON

-=-=-=-

BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

M. LE MAIRE donne la parole à M. CAZAUBON qui rappelle que le budget d'assainissement est un budget annexe qui se rattache au budget principal par la subvention qui lui est accordée.

Le budget d'assainissement se présente comme suit :

Chapitre	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	98 183 €	
66	Charges financières	91 592 €	
70	Ventes de produits fabriqués		371 662 €
042	Transferts entre sections	134 584 €	19 960 €
023	Virement de la section d'investissement	67 263 €	
	Total	391 622 €	391 622 €

Chapitre	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
10	Dotations et fonds divers		17 633 €
16	Emprunts et dettes assimilées	199 220 €	
21	Immobilisations corporelles	300 €	
040	Transferts entre sections	19 960 €	134 584 €
021	Virement de la section d'exploitation		67 263 €
	Total	219 480 €	219 480 €

FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

- redevance d'assainissement : 220 000 €
- participation du budget principal au titre des eaux pluviales : 151 662 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 189 775 €, soit:

- 98 183 € pour les dépenses afférentes à l'entretien des réseaux et des installations annexes

- 91 592 € pour les intérêts d'emprunts, dont 89 935 € pour les intérêts payés à échéance et 1 657 € pour les intérêts courrus non échus.

L'autofinancement, composé des dotations aux amortissements (134 584 €) et minoré par l'amortissement des subventions (19 960 €), s'élève à 117.692 €.

INVESTISSEMENT

Le remboursement des emprunts s'élève à 199 220 €. Il est assuré par l'autofinancement de la section de fonctionnement et le fonds de compensation de la TVA (17 633€).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 300 € pour l'acquisition de grilles avaloir .

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A LA MAJORITE

Par 24 voix POUR : M. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mmes HAMADA-LARKEY – GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS – Mme BARBIER - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - M. DAILLOUX – Mmes DONA – MM. BOMPARD - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA – DELORME-VITRAC – RICHERT – SALHI - DUTEIL

Par 4 voix CONTRE : Mme TOULZA - MM. TRAN – MAXIMILIEN – Mme DEPLANCHE

Par 2 voix ABSTENTION : Mme ARNOULT – M. TOLLERON

-=-=-=-=-

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
COMMUNALES ET DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ANNEE 2013

M. LE MAIRE rappelle que comme chaque année, la Ville souhaite favoriser le développement associatif en attribuant aux diverses associations de la commune une subvention de fonctionnement. La mise en œuvre d'une augmentation de 2% (qui correspond à l'inflation) nous a guidé, avec en sus le versement de subventions exceptionnelles correspondant à des besoins particuliers comme cela est fait chaque année.

Il cite pour exemple les tennis Hélène Müller qui ont subi récemment divers dommages - bulle déchirée, défaillance de l'entreprise – engendrant une hémorragie dans les adhésions et des difficultés à équilibrer la trésorerie. C'est pourquoi la Ville consent cette année un effort particulier dans leur direction.

De même, pour reprendre l'exemple de la ludothèque évoqué précédemment par Mme ARNOULT, la Ville accorde un soutien social fort aux Grands Champs au travers de l'accompagnement de cette association.

La logique identique a été adoptée depuis de nombreuses années : ajuster les propositions des associations en fonction de leur rythme au quotidien ou bien répondre à des besoins particuliers.

Le montant global des subventions proposées pour l'année 2013 s'élève **1 816 450,18 €** et se répartit comme suit :

Au global,

- 1 789 826,41 € aux associations au titre de la subvention communale décomposé comme suit :
 - 1 249 068,53€ attribués aux autres associations communales.
 - 22 000,00 € attribués à la Caisse des Ecoles.
 - 64 414,88 € attribués à la Mission Locale Bièvre Val de Marne.
 - 454 343,00 € attribués au CCAS.
- 18 862,00 € attribués aux associations au titre des subventions départementales.
- 7 761,77 € attribués dans le cadre des projets d'action éducatifs (PAE).

Au détail,

Nom des Associations ou Sociétés	SUBVENTIONS 2012		PROPOSITION SUBVENTIONS 2013	
	communale €	département. €	communale €	département. €
Associations de Parents - Jeunesse - Ecoles				
ARISSE Externat Médico-Psycho-Pédagogique "Arc-en-Ciel"	102,00 €		104,04 €	
Association de défense et de protection de l'enfance déficiente de l'Hay les Roses / Chevilly Larue / Fresnes	302,00 €		308,04 €	
Association de psychiatrie infanto-juvénile - ADOPSI	174,09 €		177,57 €	
Association des parents d'élèves de l'école libre St-Louis/Blaise Pascal	1 414,93 €	36,59 €	1 443,23 €	36,59 €
Association familiale pour l'aide aux Infirmes Mentaux	776,07 €		791,59 €	
Association laïque des parents d'élèves du Collège A. Camus (F.C.P.E.)	338,21 €	42,69 €	344,97 €	42,69 €
Association laïque des parents d'élèves du Collège Paul Klée (F.C.P.E.)	164,84 €	24,39 €	168,14 €	24,39 €
Association laïque des parents d'élèves du Collège Paul Valéry (F.C.P.E.)	276,00 €	24,39 €	281,52 €	24,39 €
Association laïque des parents d'élèves du Lycée de THIAIS (F.C.P.E.)	338,21 €	42,69 €	344,97 €	42,69 €
Aumônerie des Lycées THIAIS - CHOISY	881,72 €	239,34 €	899,35 €	239,34 €
Classes Musicales Collège Paul Valéry	209,35 €	15,24 €	750,00 €	15,24 €
Club d'animation des Jeunes deThiais (C.A.J.T.)	114 270,00 €		142 770,00 €	
CAJT -Ludothèque	9 548,00 €	192,40 €	60 000,00 €	192,40 €
F.C.P.E. Groupe scolaire Buffon - Conseil Dép. parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	133,94 €	9,45 €	136,62 €	9,45 €
F.C.P.E. Groupe scolaire Charles Péguy - Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	133,94 €	9,45 €	136,62 €	9,45 €
F.C.P.E. Groupe scolaire du Centre - Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	133,94 €	9,45 €	136,62 €	9,45 €
F.C.P.E. Groupe scolaire Saint-Exupéry - Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	133,94 €	9,45 €	136,62 €	9,45 €
F.C.P.E. Groupe scolaire Schuman / les Tilleuls- Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	133,94 €	9,45 €	136,62 €	9,45 €
Foyer socio-éducatif du Collège Paul Valéry	435,30 €		444,01 €	
Horizons Nouveaux	200,00 €		204,00 €	
Joie pour tous	590,85 €	45,73 €	602,67 €	45,73 €
LA MAISON - Aumônerie des Collèges	803,95 €	56,41 €	820,03 €	56,41 €
La Prévention Routière - Comité départemental du Val de Marne	363,66 €	50,31 €	370,93 €	50,31 €
Orphelins Apprentis d'Auteuil - Maison du Sacré-Coeur	921,07 €	62,50 €	939,49 €	62,50 €
P.E.E.P. Ecoles maternelles, primaires, collèges et Lycée de Thiais	1 037,07 €	167,69 €	1 057,81 €	167,69 €
Scouts de France de Thiais	211,44 €	213,43 €	215,67 €	213,43 €
Scouts et Guides Saint Benoît	142,41 €	213,43 €	145,26 €	213,43 €
Union du Val de Marne des D.D.E.N. - Section de Thiais	177,80 €	106,71 €	181,36 €	106,71 €
TOTAL	134 348,67 €	1 581,19 €	214 047,75 €	1 581,19 €
		135 929,86 €		215 628,94 €

Nom des Associations ou Sociétés	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2013	
	communale	département.	communale	département.
	€	€	€	€
Associations Anciens Combattants et autres				
Amicale de Thiais et environs de la 2ème D.B. - Division Leclerc	430,46 €	76,22 €	430,46 €	76,22 €
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre Combattants Algérie, Tunisie, Maroc	1 057,21 €	266,79 €	1 078,35 €	266,79 €
Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite		76,22 €		76,22 €
Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et militaires d	1 500,00 €	67,08 €	1 700,00 €	67,08 €
Féd. Nle des Anciens Combattants en Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA)	520,20 €		530,60 €	
Fédération Nale des Déportés et Internés de la Résistance et Union Nle des Déportés Internés et Familles de Disparus (FNDIR - UNADIF)	146,89 €	15,24 €	146,89 €	15,24 €
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur		76,00 €		100,00 €
Souvenir Français		23,09 €		23,09 €
U.N.C.A.F.N.(Union Nationale des Combattants)	743,05 €	182,94 €	757,91 €	182,94 €
Union Nationale des Parachutistes (UNP) Val de Marne	177,98 €		181,54 €	
TOTAL	4 575,79 €	783,58 €	4 825,75 €	807,58 €
		5 359,37 €		5 633,33 €

Nom des Associations ou Sociétés	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2013	
	communale	département.	communale	département.
	€	€	€	€
Associations à but social				
Amis - Artisans du Monde Initiatives et Solidarités	106,14 €		108,26 €	
Association de Prévention Soins et Insertion - A.P.S.I.	4 250,00 €		4 335,00 €	
Association pour le don de sang bénévole de la commune de Thiais	1 030,20 €	304,90 €	1 050,80 €	304,90 €
Caisse des Ecoles	22 000,00 €		22 000,00 €	
Centre Communal d'Action Sociale	445 434,00 €		454 343,00 €	
CLIC Gérontologique secteur n°6	- €		300,00 €	
Club de l'Espérance	7 688,51 €	762,25 €	7 842,28 €	762,25 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Commune de Thiais	62 980,00 €		62 980,00 €	
CONTACT ou le Temps partagé	600,00 €		612,00 €	
Croix-Rouge Française - Comité de Choisy-le-Roi et Thiais	1 065,28 €	137,20 €	1 086,59 €	137,20 €
Enfance - Espoir	329,46 €		336,05 €	
L'Elan retrouvé	1 224,00 €		1 248,48 €	

Le Grain de Sel	2 000,00 €		2 100,00 €	
Les Restos du Cœur	1 000,00 €		1 000,00 €	
Secours Catholique	799,06 €		815,04 €	
Secours Populaire Français	799,06 €		815,04 €	
Social Art Postal Club	530,71 €		541,32 €	
Unité Mobile de Premiers Secours - UMPS 94	1 178,69 €	160,07 €	1 202,26 €	160,07 €
. subvention exceptionnelle	1 000,00 €		1 000,00 €	
Voir autrement à Thiais	530,71 €	693,12 €	541,32 €	693,12 €
Subvention exceptionnelle SIDVEM pour l'accès à l'enseignement de la musique aux mal voyants	1 000,00 €		1 000,00 €	
TOTAL	555 545,82 €	2 057,54 €	565 257,44 €	2 057,54 €
		557 603,36 €	567 314,98 €	

Nom des Associations ou Sociétés	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2013	
	communale €	département. €	communale €	département. €
Autres associations				
Association des Ch'timis de Thiais - A.C.T.	204,00 €		206,00 €	
Association des Jardiniers de la Saussaie	560,27 €	41,16 €	571,48 €	41,16 €
Association des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales du Val de Marne		109,92 €		109,92 €
Club de la Presse du Val-de-Marne	100,00 €		100,00 €	
Comité du Bassin d'Emploi du Sud Val de Marnais	8 500,00 €		9 000,00 €	
Conseil intercommunal de lutte contre la drogue et la toxicomanie	9 500,00 €		9 500,00 €	
EOLE - Association de défense de Choisy le Roi et Thiais contre les nuisances aériennes	298,79 €		304,77 €	
Etoile des Anges des Minous	200,00 €		204,00 €	
Génération Jardins de Thiais	800,00 €		1 500,00 €	
MAIF Sécurité routière	103,02 €		105,08 €	
Mission Locale Bièvre Val de Marne	64 893,52 €		64 414,88 €	
Nature Environnement de THIAIS	387,86 €	16,77 €	395,62 €	16,77 €
Val de Marne Actif pour l'Environnement	4 200,00 €		6 858,00 €	
Pôle d'Economie Solidaire Chevillais	1 020,00 €		1 040,40 €	
TOTAL	90 767,46 €	167,85 €	94 200,23 €	167,85 €
		90 935,31 €	94 368,08 €	

Nom des Associations ou Sociétés	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2013	
	communale	département.	communale	département.
	€	€	€	€
Autres associations				
Association des Ch'timis de Thiais - A.C.T.	204,00 €		206,00 €	
Association des Jardiniers de la Saussaie	560,27 €	41,16 €	571,48 €	41,16 €
Association des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales du Val de Marne		109,92 €		109,92 €
Club de la Presse du Val-de-Marne	100,00 €		100,00 €	
Comité du Bassin d'Emploi du Sud Val de Marnais	8 500,00 €		9 000,00 €	
Conseil intercommunal de lutte contre la drogue et la toxicomanie	9 500,00 €		9 500,00 €	
EOLE - Association de défense de Choisy le Roi et Thiais contre les nuisances aériennes	298,79 €		304,77 €	
Etoile des Anges des Minous	200,00 €		204,00 €	
Génération Jardins de Thiais	800,00 €		1 500,00 €	
MAIF Sécurité routière	103,02 €		105,08 €	
Mission Locale Bièvre Val de Marne	64 893,52 €		64 414,88 €	
Nature Environnement de THIAIS	387,86 €	16,77 €	395,62 €	16,77 €
Val de Marne Actif pour l'Environnement	4 200,00 €		6 858,00 €	
Pôle d'Economie Solidaire Chevillais	1 020,00 €		1 040,40 €	
TOTAL	90 767,46 €	167,85 €	94 200,23 €	167,85 €
		90 935,31 €		94 368,08 €

Nom des Associations ou Sociétés	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2013	
	communale	département.	communale	département.
	€	€	€	€
Encouragement aux Sports Culture et Loisirs				
Association Aquatica	1 219,26 €		1 243,62 €	
Association sportive Collège Albert Camus	1 000,00 €		1 000,00 €	
Association sportive Collège Paul Klée	1 629,77 €		1 662,37 €	
Association sportive Collège Paul Valéry	1 550,00 €		1 500,00 €	
Association sportive Lycée Guillaume Apollinaire	2 850,00 €		2 850,00 €	
Association Sportive Thiais Tennis de Table	20 740,05 €	15,25 €	29 449,79 €	105,05 €
. subvention complémentaire	31 171,73 €		31 795,16 €	
Association Thiaisienne de Badminton	993,40 €	76,22 €	2 650,00 €	76,22 €
Association Vélocipédique de THIAIS	20 931,41 €	388,74 €	21 350,04 €	388,74 €
. subvention complémentaire	3 214,57 €		3 278,86 €	
Athletic Boxing Club de Thiais	2 067,04 €	76,22 €	2 108,38 €	76,22 €
Benjirollers THIAIS	1 040,50 €		1 061,31 €	

Nom des Associations ou Sociétés	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2013	
	communale	département.	communale	département.
	€	€	€	€
Sports Détente Loisirs Thiais	858,27 €	26,68 €	875,44 €	26,68 €
Tennis Club de Thiais	3 114,24 €	167,69 €	3 176,52 €	167,69 €
. subvention complémentaire	5 178,52 €		5 282,09 €	
Tennis Club de Thiais Belle Epine	8 004,93 €	45,73 €	8 165,03 €	45,73 €
. subvention complémentaire	19 717,23 €		20 111,57 €	
. subvention exceptionnelle	3 606,05 €		16 677,67 €	
THIAIS Athlétique Club	17 489,28 €	49,55 €	26 019,57 €	49,55 €
. subvention complémentaire	13 657,73 €		13 930,88 €	
THIAIS Football-Club	43 119,35 €		43 981,74 €	
. subvention complémentaire	24 348,95 €		24 835,93 €	
THIAIS G.R.S.	19 050,68 €	170,73 €	19 431,69 €	170,73 €
. subvention complémentaire	50 889,28 €		51 907,07 €	
. subvention exceptionnelle	10 571,01 €		8 490,51 €	
Thiais Handball Club	9 848,54 €	15,25 €	10 045,51 €	15,25 €
. subvention complémentaire	9 252,60 €		9 437,65 €	
Thiais Natation Tonic	7 363,84 €		7 511,12 €	
. subvention exceptionnelle			1 000,00 €	
THIAIS Pétanq'Club	1 027,32 €	56,26 €	1 047,87 €	56,26 €
Thiais RANDO	1 664,98 €		1 698,28 €	
THIAIS Rugby Club	971,86 €		991,30 €	
Thiais Volley -Ball	2 460,38 €		2 509,59 €	
Vol vertical	1 046,63 €		1 067,56 €	
TOTAL	717 229,11 €	8 778,36 €	768 941,79 €	8 868,16 €
		726 007,47 €		777 809,95 €

Nom des Associations ou Sociétés	PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2013	
	communale	département.	communale	département.
	€	€	€	€
Sports et Beaux Arts - Culture et Loisirs				
Association Culturelle Franco-Portugaise de Thiais	156,08 €		159,20 €	
Association Art lyrique Hervé Garcia	1 000,00 €		1 020,00 €	
Association JAZZONOTES	156,08 €		20 000,00 €	
Association l'Amitié	3 452,01 €	609,80 €	3 521,05 €	609,80 €

Association Thiaisienne de Gymnastique Harmonique de rythmique et de danse	600,00 €		600,00 €	
ATLACE	164,84 €		168,14 €	
Bridge Club de Thiais	788,18 €		800,00 €	
Cercle Celtique de THIAIS "LES GALICELS"	754,89 €		750,00 €	
Chérubins Stars	4 256,17 €		4 341,29 €	
Club de modélisme de THIAIS Jacques Gambart de Lignières	2 313,18 €	426,86 €	2 313,18 €	426,86 €
Comité de Coordination des Activités Thiaisiennes (C.C.A.T.)	41 208,00 €	3 588,40 €	40 000,00 €	3 588,40 €
Ensemble Orchestral Rhapsodia	153,00 €		156,06 €	
Esquisse	400,00 €		400,00 €	
FOCALE 50 - Club de photographie	641,05 €		653,87 €	
La Gilde de THIAIS	943,82 €	83,85 €	962,70 €	83,85 €
La Tribu du Verbe	157,64 €		160,00 €	
La Troupe du Silence	388,85 €		388,85 €	
Les Amis de la Cité	1 634,97 €	228,67 €	1 571,33 €	228,67 €
Les Ateliers de Balou	61 200,00 €	365,88 €	62 424,00 €	365,88 €
Rythme et chansons	346,80 €		1 400,00 €	
Société Régionale des Beaux-Arts	742,69 €	76,22 €	743,78 €	76,22 €
TOTAL	121 458,25 €	5 379,68 €	142 533,45 €	5 379,68 €
		126 837,93 €		147 913,13 €

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions ci-dessus mentionnées.

M. TOLLERON relève qu'en règle générale l'augmentation des subventions suit l'inflation à quelques exceptions près qui illustrent soit une hausse, soit une stagnation soit une baisse.

Il souhaiterait avoir des précisions sur les associations suivantes :

- le CAJT : + 30 000 euros ;
- la ludothèque + 50 000 € mais pourquoi cette subvention arrive-t-elle aussi tardivement, en 2013 ?

- certaines associations bénéficient du même montant sans ajustement : Caisse des Ecoles, Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Thiais ; les Restos du cœur ;

- d'autres associations voient une augmentation substantielle : Génération Jardins de Thiais (800 € à 1 500 €) ; + 2 000 pour Val de Marne actif pour l'Environnement ; association sportive Thiais Tennis de table : + 9 000 € ; association thiaisienne de Badminton : + 1 500 € ; CAT Basketball : + 3 000 € ; Thiais Athlétique Club : + 8 530 € ; Jazznotes ; rythme et chansons

- d'autres enfin voient leur montant diminuer : association sportive du Collège Paul Valéry (- 50 euros) ; GRS pour la subvention exceptionnelle :

Enfin sur la forme, il ne comprend pas qu'un conseiller municipal puisse être le président d'une association telle le CAJT et qu'il puisse participer au vote de la subvention accordée à cette dernière.

M. LE MAIRE regrette que ces questions n'aient pas été formulées lors de la Commission des Finances. Il rappelle qu'un conseiller municipal n'a pas de délégation à la différence d'un Adjoint ou d'un conseiller délégué. Ces derniers, s'ils étaient présidents d'association, seraient à la fois ordonnateur et comptable des dépenses, ce qui constitue effectivement une gestion de fait prohibée. Toute autre est la situation d'un conseiller municipal sans délégation juridiquement autorisée à présider une association tel le CAJT.

Il aborde ensuite les particularités de quelques associations :

- la ludothèque : on a souhaité que cette association puisse être maintenue et avec lucidité, nous avons constaté la complexité de la situation, la présidente elle-même ayant des difficultés à nous communiquer les bonnes pièces et les bons rapports. Pour cela, nous avons accompagné la transition pour remettre à flots cette ludothèque.

- La Caisse des Ecoles elle a trois missions essentielles qui restent inchangées – le bal, l’animation et quelques prestations au bénéfice de personnes en difficultés, ce qui justifie la stabilité du montant proposé.

- Les Restos du Cœur n’ayant pas sollicité cette année de subventions, il a été décidé de maintenir la subvention versée l’an passé qui pourra être ajustée en cours d’année si cette association le requiert.

- L’association Génération Jardins aura en charge cette année l’accompagnement du fonctionnement d’un jardin pédagogique pour l’ensemble des écoles de la Ville situé à équidistance des établissements scolaires dans le Parc Malraux. Déjà une expérience similaire avait été initiée par l’association Les Jardins familiaux auprès de l’école Buffon et on a souhaité la généraliser à l’ensemble des écoles.

- Pour les associations à but sportif : une subvention supplémentaire est proposée pour Thiais Natation Tonic et on a maintenu celle de la GRS conformément à sa demande. Le club de basket lui a été confronté à quelques difficultés mais depuis son transfert au gymnase Romain Gary la situation est restaurée.

- Pour le CAJT dont la résonance est croissante, l’augmentation de + de 30 000 euros correspond aux besoins en animation : opérations importantes, web tv...

- Enfin, la subvention accordée à JAZZONOTES sera elle pérenne en raison de l’organisation désormais annuelle du festival.

Résultat du vote

A LA MAJORITE

Par 28 voix POUR : M. DELL’AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mmes HAMADA-LARKEY – GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS – Mme BARBIER - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - M. DAILLOUX – Mmes DONA – TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - CHARLEUX - Mmes DELL’AGNOLA – DELORME-VITRAC – RICHERT – SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL

Par 2 voix ABSTENTION : Mme ARNOULT – M. TOLLERON

--==--

PASSATION D’UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE THIAIS ET DIVERSES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE THIAIS DANS LE CADRE DE L’ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L’ANNEE 2013.

Monsieur le Maire expose :

La Ville souhaite favoriser le développement associatif en attribuant aux diverses associations de la commune une subvention de fonctionnement qui sera votée par le Conseil municipal lors de la séance au cours de laquelle est approuvé le budget primitif de l’exercice 2013.

Conformément à l’article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l’autorité administrative qui attribue une subvention à un organisme de droit privé doit, lorsque celle-ci dépasse le seuil fixé à l’article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 (soit 23 000 euros), conclure une convention avec ledit organisme.

Dans ces conditions, le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature d’une convention à conclure avec les diverses associations de la Ville de THIAIS, bénéficiant d’une subvention dont le montant, supérieur à 23 000 euros, est fixé chaque année par le Conseil Municipal.

Ces associations sont :

- Le Comité d’œuvre Social du Personnel de la Commune de Thiais (COSPCT).

- Le Comité de Coordination des Activités Thiaisiennes (CCAT).
- L'Association Thiais Football Club.
- L'Association Promo Loisirs Sports Mécaniques.
- L'Association Thiais Athlétique Club.
- Budokan Club de Thiais.
- Club Athlétique de Thiais – Section Boxe Française.
- L'Association Vélocipédique de Thiais.
- Tennis Club de Thiais Belle Epine.
- Les Ateliers de Balou.
- CAJT –Ludothèque.
- Comité d'organisation des courses pédestres de Thiais – COCPT.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

VOTE DES TAUX RELATIFS AUX TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2013

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2013, il convient de statuer sur le taux des taxes locales.

En 2012, les taux d'imposition votés par la Ville de THIAIS étaient les suivants :

- 18,80 % pour la taxe d'habitation
- 10,89 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 21,32 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Pour l'année 2013, il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau des taux de référence 2012, la Ville ayant pris le parti pris de maintenir une pression fiscale basse (4,8 % d'augmentation de la taxe d'habitation en 30 ans)

soit:

- 18,80 % pour la taxe d'habitation
- 10,89 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 21,32 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Résultat du vote

A LA MAJORITE

Par 28 voix POUR : M. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mmes HAMADA-LARKEY – GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS – Mme BARBIER - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - M. DAILLOUX – Mmes DONA – TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA – DELORME-VITRAC – RICHERT – SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL

Par 2 voix ABSTENTION : Mme ARNOULT – M. TOLLERON

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2013

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif, il convient de statuer sur la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers.

Le montant des bases prévisionnelles de TEOM pour l'année 2013 s'élève 38.325.933 €. Il est proposé de ramener le taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers de 5,79% à 5,62% (correspondant à un produit de 2.153.917 €).

Ce taux est inférieur au taux moyen national en 2011 (9,25%) et au taux moyen régional (6,3%).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le taux proposé.

Résultat du vote

A LA MAJORITE

Par 28 voix POUR : M. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mmes HAMADA-LARKEY - GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mme BARBIER - M. LE GAD - Mme TEYTAUT - M. DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - DELORME-VITRAC - RICHERT - SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL

Par 2 voix ABSTENTION : Mme ARNOULT - M. TOLLERON

-=-=-=-=-

SUBVENTIONS POUR LES PROJETS D'ACTION EDUCATIFS -ANNEE 2013

Monsieur le Maire expose :

La Ville de THIAIS participe chaque année aux projets d'action éducatifs menés par des établissements scolaires. Il s'agit de voyages linguistiques, sportifs, culturels,... en France ou à l'étranger organisés pour les collégiens et lycéens thiaisais. Le montant inscrit répond à la demande des établissements et on peut noter une subvention exceptionnelle au projet Comenius.

Pour l'année 2013, il est proposé de verser une somme de 7 761,77 €, répartie comme suit :

Etablissements	Pays	Destination	Nombre d'élèves	Subvention
Collège Paul Klee	Allemagne	Einbeck	6	77,22 €
	France	Bretagne	92	1 184,04 €
	France	Projet SVT	18	231,66 €
		<i>Total</i>	<i>116</i>	<i>1 492 ,92 €</i>
Collège Albert Camus	Angleterre		43	553,41 €
	Italie	Rome	24	308,88 €
	France	La Plagne	52	669,24 €
		<i>Total</i>	<i>119</i>	<i>1 531,53 €</i>
Collège Paul Valéry	France	Bellevaux	47	604,89 €
	Allemagne	Einbeck	8	102,96 €
	France	Leroy Pose	28	360,36 €
	France	Bourgogne	49	630,63 €
	Autriche		2	25,74 €
	Italie		5	64,35 €
		<i>Total</i>	<i>139</i>	<i>1 788,93 €</i>

Lycée Guillaume Apollinaire	Allemagne	Postdam	4	51,48 €
	Allemagne	Herne	9	115,83 €
	France	Ores	11	141,57 €
	Italie	Rome	17	218,79 €
	Allemagne	Cologne	7	90,09 €
	Allemagne	Berlin	22	283,14 €
	France	Guillestre	27	347,49 €
		<i>Total</i>	97	1 248,39 €
Collège Paul Valéry	Espagne	Projet		
	Italie	Comenius		
	Turquie	« GOLDEN		
	France	NUMBER »		
	<i>Total</i>		1500,00 €	
Lycée Adolphe Chérioux	Soutien aux élèves			
		<i>Total</i>		200,00 €
TOTAL GENERAL				7 761,77 €

La participation par élève s'élève à 12,87 €.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

--==--

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE THIAIS ET L'OGEC SAINTE-MAIRE
CONCERNANT LA PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE SCOLARITE DES
ELEVES THIAISIENS
POUR LES ANNEES 2012/2013, 2013/2014 ET 2014/2015

Monsieur le Maire expose :

En vertu de l'article L.442-5 du code de l'éducation, « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

L'article 7 du décret du 22 avril 1960 précise que, « en ce qui concerne les classes maternelles ou enfantines, la commune siège de l'établissement, si elle a donné son accord à la conclusion du contrat, est tenue d'assumer pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les classes maternelles ou enfantines publiques, les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat ».

Les avantages consentis pour le fonctionnement des classes sous contrat d'association ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis dans le même domaine aux classes des établissements d'enseignement public.

Un contrat d'association a été conclu en 2006 entre l'Etat et l'Ecole maternelle Sainte-Marie et dans ce cadre, depuis le 1^{er} septembre 2006, la Ville de THIAIS verse à l'OGEC Sainte-Marie un forfait communal pour les frais de scolarité des élèves thiaisien dont le montant est défini par convention.

Cette convention étant arrivé à échéance, il est proposé de la renouveler pour une période de trois ans.

Au des comptes administratifs 2009, 2010 et 2011, il est proposé de maintenir le montant de la contribution communale par élève à 430 €.

Le Conseil est invité à autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Résultat du vote

A LA MAJORITE

Par 28 voix POUR : M. DELL'AGNOLA - Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON - LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL - TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mmes HAMADA-LARKEY - GERMAIN - MM. SEGURA - MARTINS - Mme BARBIER - M. LE GAD - Mme TEYTAUT - M. DAILLOUX - Mmes DONA - TOULZA - MM. TRAN - BOMPARD - MAXIMILIEN - CHARLEUX - Mmes DELL'AGNOLA - DELORME-VITRAC - RICHERT - SALHI - DEPLANCHE - DUTEIL

Par 2 voix ABSTENTION : Mme ARNOULT - M. TOLLERON

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME D'EQUIPEMENT 2013

Monsieur le Maire expose :

La Ville souhaite engager au cours de l'exercice 2013 différentes opérations d'équipement inscrites au Budget primitif.

Parmi ces opérations figurent la programmation de la rénovation du théâtre Panhard et le programme de travaux sur la voirie communale.

Pour financer ces opérations, il est envisagé de solliciter des subventions auprès de l'Etat (Ministère de l'Intérieur), des différentes collectivités, les opérateurs et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le coût des opérations est ainsi ajusté en fonction des subventions réellement perçues et il est impossible aujourd'hui de mesurer avec exactitude le montant versé.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire pour intervenir auprès des services concernés et signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

DEMANDE DE SUBVENTIONS D'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur le Maire expose :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance les travaux d'assainissement et les bassins de rétention d'eaux pluviales réalisés par les collectivités par le biais de subventions ou d'avances (prêts sans intérêts).

Les travaux sont subventionnés s'ils correspondent aux priorités que l'AESN se fixe chaque année.

Le programme d'assainissement de la Ville de THIAIS prévu pour l'année 2013 comprend au moins une opération, l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales rue de la Galaise.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter des aides financières (subventions et prêts sans intérêts) auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à conclure avec cette dernière les conventions y afférents. En ce qui concerne les prêts sans intérêts, leur montant ne pourra excéder les crédits ouverts au budget 2013.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A VALOPHIS HABITAT (OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DU VAL DE MARNE) POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE 61
LOGEMENTS DU GROUPE « PANHARD »

Monsieur le Maire expose :

Garantir les emprunts des bailleurs sociaux est vous le savez une des marques de notre démarche municipale de soutenir ces derniers dans le cas de rénovation ou de réhabilitation de logements sociaux.

VALOPHIS Habitat (Office public de l'habitat du Val de Marne) a sollicité auprès de la Ville de THIAIS la garantie communale pour un emprunt de 69 500 € concernant l'opération de réhabilitation de 61 logements du groupe « Panhard ».

Les travaux portent sur :

- la création de 3 aires de stationnement d'une totalité de 65 places à proximité des 3 bâtiments

- la création d'une aire de jeux pour les enfants et d'un espace convivialité
- la mise en place d'éclairage sur les parkings et l'allée piétonne
- les clôtures et le contrôle d'accès du parking
- la végétalisation des espaces verts actuellement stabilisés
- la création de 3 logettes pour le tri sélectif

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Type	
Montant du prêt	69 500 €
Durée	10 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,85%
Type de taux	double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A
Taux annuel de progressivité	0,50%
Périodicité des échéances	Annuelle
Différé d'amortissement	Aucun
Commission d'intervention	exonéré

Ce prêt sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est proposé au Conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

--==--

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose :

Plusieurs textes réglementaires ont modifié la situation administrative des agents territoriaux et restructurer l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Ainsi, le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux crée un nouveau cadre d'emplois de catégorie A et intègre les fonctionnaires du cadre d'emplois de catégorie B des infirmiers territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2013.

Aussi, il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs soit la création :

Infirmier en soins généraux hors classe (1 poste)

créer Il est par ailleurs nécessaire pour assurer le fonctionnement des services de la Ville de

- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- deux postes d'animateur.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Alain GRINDEL

Richard DELL'AGNOLA